

Un outil d'accompagnement des conversions en Agriculture Biologique : Le PASS' BIO Conversion

Le Conseil régional de Bretagne et l'Etat cofinancent le dispositif Pass'Bio Conversion, lancé fin 2011 à l'initiative du Conseil régional de Bretagne et à destination des agriculteurs **pour stimuler et accompagner les installations et conversions à l'Agriculture Biologique.**

Initiative Bio Bretagne, chargée par la Région Bretagne de l'instruction technique et administrative de ce dispositif, vous informe.

Le dispositif Pass'Bio est composé de deux axes qui peuvent être sollicités de manière distincte :

- Le **"Pass'Bio Diagnostic conversion"** qui consiste en l'étude d'un projet global par l'agriculteur avec l'appui d'un technicien agricole habilité* pour préparer et envisager la faisabilité d'une conversion vers l'Agriculture Biologique.
- Le **"Pass'Bio Suivi conversion"** grâce auquel un agriculteur en conversion à l'Agriculture Biologique pourra bénéficier d'un suivi et d'un appui technique adaptés sur des points particuliers par un technicien / conseiller agricole habilité* selon les besoins exprimés par le producteur en conversion et/ou les constats.

* **La liste des techniciens-conseillers agricoles habilités est disponible sur le site Internet d'IBB : [Espace professionnel > Aides financières aux professionnels > Aides aux producteurs > Pass Bio Conversion](#)**



Qui sont les bénéficiaires de ce dispositif ?

Le dispositif Pass'Bio est **une aide dédiée aux agriculteurs.**

Les agriculteurs (en individuel ou en sociétés) éligibles à ce dispositif sont les suivants :

► Pour le "Pass'Bio Diagnostic conversion"

- Dans le cas d'un projet de conversion d'une exploitation par le (ou les) agriculteurs en place, toute personne physique (agriculteur à titre principal) ou morale qui exploite directement une structure agricole.
- Dans le cas d'un projet de conversion d'une exploitation dans le cadre d'une transmission / reprise, les Jeunes Agriculteurs (JA) ou candidats à l'installation en agriculture, âgés de plus de 18 ans et jusqu'à l'âge possible pour l'obtention des aides nationales à l'installation, ainsi que les porteurs de projet de plus de 40 ans et de moins de 50 ans.

► Pour le "Pass'Bio Suivi conversion"

- Les agriculteurs en conversion vers l'Agriculture Biologique (engagement à effectuer un "Pass'Bio Suivi conversion" dans les trois ans qui suivent la conversion).



IL FAIT **BIO** EN BRETAGNE



Quelles sont les modalités financières de ce dispositif ?

Le dispositif Pass'Bio prévoit une aide financière aux agriculteurs (ou porteurs de projets) **plafonnée à 80% (90% pour les JA) du coût hors taxe du "Pass'Bio diagnostic conversion" ou du "Pass'Bio suivi conversion"** dans le cadre d'un co-financement Région Bretagne - Etat.

Le "Pass'Bio diagnostic conversion" est aidé par la Région et l'Etat **au prorata du temps d'intervention limité à maximum 3 jours (soit un plafond de 1 350 € HT)**. Le bénéficiaire dispose de **2 ans** pour réaliser et justifier du Pass'Bio diagnostic, à partir de la date du passage en Commission permanente (*cf. calendrier ci-après*).

Le "Pass'Bio suivi conversion" est aidé par la Région **au prorata du temps d'intervention limité à maximum à 3 jours (soit un plafond de 1 350 € HT)**. Le bénéficiaire dispose de **3 ans** pour effectuer et justifier du Pass'Bio "suivi" à partir de la date de conversion en agriculture biologique.



Calendrier des prochaines Commissions permanentes 2014

Pour le dépôt des demandes Pass'Bio, les agriculteurs éligibles doivent transmettre leurs dossiers à Initiative Bio Bretagne avant les dates suivantes :

Envoi des dossiers à Initiative Bio Bretagne avant le...	Dates des Commissions permanentes du Conseil régional
16 juillet 2014	25 septembre 2014
23 août 2014	30 octobre 2014
17 septembre 2014	27 novembre 2014
19 novembre 2014	29 janvier 2015

En savoir plus :

www.interbiobretagne.asso.fr

Espace professionnel > Aides financières aux professionnels > Aides aux producteurs).

En téléchargement : Note d'information, Formulaire de demande, Liste des techniciens / conseillers agricoles habilités pour le Pass'Bio Conversion

Ces documents sont également disponibles auprès des organismes disposant de techniciens habilités pour le Pass'Bio ou auprès d'Initiative Bio Bretagne

Maryline LE RUYET - maryline.le.ruyet@interbiobretagne.asso.fr - Tél. : 02 99 54 03 36

